

ACCORD POUR UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION DE L'APLD

Contexte :

La mise en place d'un fonds de solidarité pour porter la rémunération de l'APLD de 84 % à 92 % du salaire net n'avait pas pu aboutir fin 2020.

Pour la CFE-CGC, la solution proposée pour financer la mesure (abandon du jour de solidarité + simplification des primes de salissure) n'était pas équilibrée.

L'accord initial ne prévoyait aucune alternative pour l'utilisation du solde positif de ce fonds, alors que la CFE-CGC proposait de l'utiliser à des fins de sauvegarde de l'emploi.

Sans accord, la rémunération de l'APLD serait restée à 84 %.

Le 12 janvier, la Direction a convoqué une ultime séance de négociation et proposé :

- De préciser le chiffrage de la mesure :
 - Gain sur la journée de solidarité travaillée sur Airbus Avions : 9 millions d'€ / an
 - Coût de la majoration de l'APLD : 6 millions d'€ / an.
- D'utiliser, si besoin, le solde du fonds de solidarité pour la sauvegarde de l'emploi.
- De faire le bilan en fin d'APLD sur l'utilisation des fonds issus de l'abandon de la journée de solidarité.



Compte tenu de ces avancées,
la CFE-CGC signe l'accord sur le fonds de solidarité.

La validation de cet accord permettra de porter
la rémunération de l'APLD à 92 % du net.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent